



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 mars 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le trois mars à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du vingt-trois février 2016 et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Étienne BLANC, Véronique BAUDE, Vincent SCATTOLIN, Olivia HOFFMANN, , Sandrine STÉPHAN, Serge BAYET, adjoints au maire ;

Laurence BECCARELLI, Jean-François BERNARD, John BURLEY, Gérard CLAPOT, Véronique DERUAZ, Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Chantal DUMONT, Éric GAVARET, Christelle NIQUELETTO, Michel MOUSSÉ, Jean-Christophe PLASSE, Pascale ROCHARD, Nathalie HOULIER, Rodolphe RICHARD, Jean DI STEFANO, Jean-Louis LAURENT, Isabelle LE ROY, Anne-Valerie SÉDILLE, Bertrand AUGUSTIN, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Robin PELLATON (procuration à Olivia HOFFMANN)
Jacqueline CHORAND (procuration à Véronique BAUDE)
Séverine LIMON (procuration à Vincent SCATTOLIN)

Absents non représentés

Roger LOISEL

Secrétaire de séance :

Laurence BECCARELLI

Assistaient à la séance :

Emmanuel HACOT (Directeur général des services), Olivier de LESPINATS (conseiller financier de la commune), Daniel MASSON (Directeur des services techniques), Anthony SIMAO (Responsable des affaires générales et juridiques), Béatrice CORBIN (service des finances), Bénédicte VERRA (secrétariat général).

- ORDRE DU JOUR -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°1 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 16 AVRIL 2014

RESSOURCES HUMAINES

POINT N°2 RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR DES BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

CULTUREL

POINT N°3 CONVENTION COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS/M.M.D (MAISON DE LA MUSIQUE DE DIVONNE-LES-BAINS) – APPROBATION DE L'AVENANT N°2

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

POINT N°4 LOTISSEMENT BERGES DE LA VOUATTA - CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LES COLOTIS AU PROFIT DE LA COMMUNE – PARCELLES CADASTRÉES SECTION AC N°1245-1249-1257-1262-1266-1268-1270

POINT N°5 ÉCHANGES DE TERRAINS COMMUNE/STTH (SOCIÉTÉ TOURISTIQUE THERMALE ET HÔTELIÈRE) - RÉGULARISATION CADASTRALE-PARCELLES AL N°399-400-402-403-405-406 CONTRE AK N°435

FINANCES

POINT N°6 FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – TAUX D'IMPOSITION 2016

POINT N°7 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

POINT N°8 BUDGET DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°9 BUDGET DES BOIS ET FORETS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°10 BUDGET PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°11 BUDGET ACTIVITES DE LOISIRS EQUESTRES & GOLF DE L'HIPPODROME - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°12 BUDGET QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°13 BUDGET DES BAUX COMMERCIAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE)

POINT N°14 SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

POINT N°15 MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) CONTRAT RIVIÈRE N° 107

POINT N°16 MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) GROUPE SCOLAIRE GUY DE MAUPASSANT N° 112

POINT N°17 MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE GENEVE N° 114

POINT N°18 MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) AMÉNAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE N° 115

POINT N°19 MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) AMÉNAGEMENT DE LA RUE GUY DE MAUPASSANT N° 116

POINT N°20 MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE ROND-POINT DES 4 PIERRES / RUE GUY DE MAUPASSANT N° 118

POINT N°21 MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) AMÉNAGEMENT QUARTIER PERDTEMPS N° 201

COMMANDE PUBLIQUE

TRAVAUX

POINT N°22 GROUPE SCOLAIRE GUY DE MAUPASSANT – MISSION ÉCONOMIE ET SUIVI DE CHANTIER – ENTREPRISE ARBOTECH

POINT N°23 HIPPODROME – MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES -MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE ENTREPRISE ROUX TP

POINT N°24 MISSION D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR AVENUE DU MONT MUSSY / CARREFOUR DE LA GENDARMERIE – CHOIX DU PRESTATAIRE

POINT N°25 ÉCOLE DE VÉSENEUX BÂTIMENT DE TYPE MODULAIRE SUR DALLAGE – TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE – CHOIX DES ENTREPRISES

POINT N°26 VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ERP (ÉLECTRICITÉ, ASCENSEURS, SSI) – AVENANT AU MARCHÉ BUREAU VÉRITAS

POINT N°27 RÉCAPITULATIF MARCHÉS 2015

La séance est ouverte à 20 h 00

Laurence BECCARELLI a été désignée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT 1

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 16 AVRIL 2014

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal par délibération n° 3 du 16 avril 2014.

Services techniques

1. Signature le 18 novembre 2015, d'une reprise de contrat EDF pour le bien immobilier situé 377 rue de la Cité à Divonne les Bains.
2. Signature le 18 novembre 2015, d'une reprise de contrat EDF pour le bien immobilier situé 35 rue de la Cité à Divonne les Bains.
3. Signature le 18 novembre 2015, d'une reprise de contrat SOGEDO pour le bien immobilier situé 377 rue de la Cité à Divonne les Bains.
4. Signature le 18 novembre 2015, d'une reprise de contrat SOGEDO pour le bien immobilier situé 35 rue de la Cité à Divonne les Bains.
5. Signature le 13 janvier 2016 d'un contrat d'entretien pour la porte sectionnelle du parking souterrain de Vigny avec la société 2STP pour une période de trois ans et un pour montant annuel de 250 €.
6. Signature le 18 janvier 2016, d'un contrat, pour la maintenance de la nacelle élévatrice, avec la société NOVON pour un an et pour un montant de 642 €.
7. Signature le 1er février 2016 d'un contrat pour la maintenance du portail du Centre Technique Municipal et de la Gendarmerie avec la société APCI, pour un montant total annuel de 990 €.
8. Signature le 13 janvier 2016 d'un contrat de maintenance désenfumage mécanique du parking souterrain Vigny avec la société ECODIS pour un montant annuel de 1 270 € et pour une durée de un an.

Commandes publiques

9. Signature le 21 janvier 2016, d'un marché pour l'acquisition d'un logiciel « Marché public », avec la société Agysoft pour un montant de 15 567.75 € HT (acquisition et formation) et 2 215.84 € HT (maintenance annuelle).
10. Signature le 22 février 2016 d'un marché pour la réhabilitation de l'installation d'arrosage du golf et des pistes de l'hippodrome, avec la société ROUX TP pour un montant de 24 650€ HT (offre de base + options).
11. Signature le 22 février 2016, d'un marché pour la maintenance des installations de pompage et arrosage de la commune, avec la société ALP ARROSAGE pour un montant annuel de 921.00 € HT.
12. Signature le 22 février 2016, d'un marché pour l'étude de sol du Tennis avec la société AIN GEOTECHNIQUE pour un montant de 2 180€ HT.
13. Signature le 1^{er} février 2016 d'un contrat pour une prestation d'assistance technique (analyse produits alimentaires) auprès de la cuisine centrale du restaurant scolaire Guy de Maupassant, avec le laboratoire départemental d'analyses de l'Ain pour un coût qui évoluera en fonction des échantillons prélevés et des tarifs de référence mentionnés dans le contrat.
14. Signature le 1^{er} février 2016 d'un contrat d'entretien avec la société BERGERAT MONNOYEUR pour l'entretien de la mini pelle et du chargeur du service voirie, pour une durée de 3 ans et pour un montant de 2.41€ HT/ heure pour le chargeur et de 2.77€ HT/ heure pour l'utilisation de la mini pelle.
15. Signature le 15 février 2016 d'un contrat de maintenance du système de mesure de vitesse pour une durée de 3 ans, avec la société MERCURA pour un montant annuel de 464.00€ HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- VU l'article L.2122-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°3 du 16 avril 2014.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

➤ **PREND ACTE** des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs citée ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

POINT 2

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR DES BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Chaque année, pour faire face à une surcharge de travail durant les mois d'été et pour permettre le fonctionnement de certains services, la commune a recours à des emplois saisonniers.

Pour ces emplois saisonniers ou occasionnels, une délibération du conseil municipal est nécessaire afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur le tableau ci-dessous indiquant le nombre d'emplois saisonniers maximum à prévoir pour l'année 2016.

Pour rappel en 2015 il avait été recruté 20 mois de saisonniers.

Service	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
Floral	1	1	1	1	1	1	0	6
Voirie	2	2	2	2	2	2		12
Bâtiment	0	0	0	0	0	0		0
Installations sportives				1	1			2
Total Général								20

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- VU la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, en particulier l'article 3 qui prévoit de façon limitative les cas dans lesquels il est possible de pourvoir un emploi par un agent contractuel ;
- CONSIDÉRANT le besoin de recruter des agents saisonniers pour faire face à une surcharge de travail dans certains services ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels ;

2°) APPROUVE le tableau présenté par Monsieur le Maire, indiquant le nombre maximum d'emplois saisonniers à prévoir pour l'année 2016 ;

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance d'emploi.

CULTUREL

POINT 3

CONVENTION COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS/M.M.D (MAISON DE LA MUSIQUE DE DIVONNE-LES-BAINS) – APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune participe financièrement, sous forme de subvention, au financement de l'enseignement musical que dispense la M.M.D. et met également à disposition de l'association des locaux sis 17 allée de la Mélie à Divonne-les-Bains.

La commission a préparé l'avenant n°2 précisant le montant de la subvention pour 2016, soit 70 000 €.

Il a été demandé à l'assemblée d'approuver cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- VU la convention la convention entre la commune et la maison de la musique de Divonne-les-Bains ;
- VU le projet d'avenant n°2 ;
- VU l'avis favorable de la commission culture du 17 novembre 2015 ;

- CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir l'enseignement musical à Divonne-les-Bains ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

➤ **APPROUVE** l'avenant n° 2 fixant le montant de la subvention à 70 000 € pour l'année 2016.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

POINT 4

LOTISSEMENT BERGES DE LA VOUATTA - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LES COLOTIS AU PROFIT DE LA COMMUNE – PARCELLES CADASTRÉES SECTION AC N°1245-1249-1257-1262-1266-1268-1270

Dans la perspective d'un désenclavement des parcelles situées au lieudit Montpillien et de la zone 2AU, il a été discuté lors de la présentation du projet de lotissement des Berges de la Vouatta une rétrocession partielle de voirie au profit de la commune. On rappelle que cette volonté de désenclavement avait été inscrite au PLU sous l'emplacement réservé « desserte de zone n°58 ».

Les colotis ayant donné leur accord de principe au notaire, il convient donc de procéder à la formalisation de l'acte portant sur la rétrocession à l'euro symbolique à la commune des parcelles cadastrées section :

- AC n°1266 pour 5 m²
- AC n°1270 pour 246 m²
- AC n°1245 pour 3 m²
- AC n°1249 pour 147 m²
- AC n°1257 pour 545 m²
- AC n°1262 pour 83 m²
- et AC n°1268 pour 7 m²

Ces parcelles sont destinées à intégrer le domaine public communal.

On rappelle que les frais d'acte et de mutation seront à la charge de la Ville, y compris les frais de mainlevée hypothécaire, s'il y a lieu.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur cette promesse.

Après avoir entendu l'exposé de Vincent SCATTOLIN et en avoir délibéré,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
 - VU le Code de l'urbanisme ;
 - VU le Code général des impôts et notamment son article 1042 ;
 - VU l'avis de la commission aménagement du territoire du 29 février 2016
 - VU le projet d'acte transmis par Me GROSJEAN ;
 - VU l'avis des domaines du 8 janvier 2015 entérinant le transfert de charge à la collectivité à l'euro symbolique pour information ;
 - VU le plan des parcelles cédées ;
- CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'acquiescer ces tènements afin de proposer à terme une voie de desserte pour les parcelles situées secteur Montpillien et de se conformer aux prescriptions du PLU ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- 1°) **ACCEPTE** la cession à l'euro symbolique par les colotis du lotissement des berges de la Vouatta au profit de la commune des parcelles AC n°1266 pour 5 m², AC n°1270 pour 246 m², AC n°1245 pour 3 m², AC n°1249 pour 147 m², AC n°1257 pour 545 m², AC n°1262 pour 83 m² et AC n°1268 pour 7 m² et leur intégration dans le domaine public communal ;
- 2°) **ACCEPTE** le paiement de tous les frais, droits et émoluments relatifs à cette cession par la commune ;
- 3°) **PRÉCISE** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;
- 4°) **PRÉCISE** qu'en vue du calcul du salaire du conservateur des hypothèques, le minimum de perception sera retenu ;
- 5°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse, l'acte authentique à venir ainsi que toutes pièces nécessaires à cette mutation.

POINT 5

ÉCHANGES DE TERRAINS COMMUNE/STTH (SOCIÉTÉ TOURISTIQUE THERMALE ET HÔTELIÈRE) - RÉGULARISATION CADASTRALE-PARCELLES AL N°399-400-402-403-405-406 CONTRE AK N°435

La commune de Divonne et la Société Touristique Thermale et Hôtelière (STTH) se sont accordées pour procéder aux rectifications cadastrales nécessaires entre le domaine public effectif et les limites parcellaires représentées au cadastre.

Ainsi, il a été convenu de procéder à l'échange parcellaire suivant :

- La STTH céderait à la commune les tènements suivants en nature de trottoir/voirie :

Parcelle	surface
AL 399	494 m ²
AL 402	80 m ²
AL 403	13 m ²
AL 405	86 m ²
AL 406	160 m ²

Contre la parcelle cadastrée section AK 435 d'une surface de 215 m² cédée par la commune. Ce tènement actuellement propriété communale est constitué :

- d'un local poubelles déjà utilisé par la STTH car faisant partie du bâtiment du casino et

- d'un espace vert à forte pente situé derrière un mur de soutènement en pierres qui clôture le domaine du Casino. Cet espace appartient donc de fait déjà à la STTH dans son usage. Les tènements cédés par la commune appartiennent aujourd'hui au domaine privé communal. Ils n'ont pas de vocation publique. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une désaffectation et un déclassement.

La commune et la STTH souhaitent régulariser ces anomalies cadastrales et procéder à un échange à l'euro symbolique qui a été entériné par le service des domaines.

Les parcelles rétrocédées à la commune ont vocation à entrer dans le domaine public communal.

On rappelle que les frais d'acte et de mutation seront partagés à parts égales par les parties à l'acte.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur cette promesse.

Après avoir entendu l'exposé de Vincent SCATTOLIN et en avoir délibéré,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'urbanisme ;
- VU le Code général des impôts et notamment son article 1042 ;
- VU l'avis de la commission aménagement du territoire du 29 février 2016 ;
- VU la promesse d'échange signée par M. HUBERT BENHAMOU représentant de la STTH ;
- VU l'avis des domaines du 5 janvier 2016 ;
- VU le plan des parcelles cédées ;

- CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de régulariser ces anomalies cadastrales,

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- 1°) **ACCEPTE** l'échange à l'euro symbolique de sa parcelle cadastrée section AK n°435 contre les parcelles cadastrées section AL n°399-402-403-405 et 406 appartenant à la STTH et leur intégration dans le domaine public communal ;
- 2°) **ACCEPTE** le paiement pour moitié des frais induits, droits et émoluments relatifs à cette cession ;
- 3°) **PRÉCISE** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;
- 4°) **PRÉCISE** qu'en vue du calcul du salaire du conservateur des hypothèques, le minimum de perception sera retenu ;
- 5°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse, l'acte authentique à venir ainsi que toutes pièces nécessaires à cette mutation.

FINANCES

POINT 6

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément au débat d'orientation budgétaire, de maintenir pour l'année 2016 les taux des quatre taxes directes locales votés en 2015.

Taxe d'habitation	12.28 %
Foncier bâti	9.96 %
Foncier non bâti	44.04 %
Contribution foncière des entreprises	16.68 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- VU le Code général des Impôts ;
- VU l'avis favorable de la commission finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT la volonté de la commune de conserver les taux à l'identique ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter pour l'année 2016, les taux des quatre taxes directes locales votées en 2015, comme indiqué ci-dessus.

POINT 7

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

L'assemblée a pris connaissance et a commenté le budget primitif 2016 de la commune par chapitres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- VU l'avis favorable de la commission des Finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de voter le budget ;

Par 23 voix POUR , 4 voix CONTRE (Jean DI STEFANO, Isabelle LE ROY, Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN) et 1 ABSTENTION (Jean-Louis LAURENT) le conseil municipal,

1°) PROCÉDE AU VOTE par chapitre du budget primitif 2016 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **18 613 378.00 €**

Vote du conseil

Chap. 011	Charges à caractère général	4 859 070,00 €	
Chap. 012	Charges de personnel	6 965 537,00 €	
Chap. 014	Atténuations de produits	1 736 000,00 €	
Chap. 042	Opérations d'ordre entre section	1 040 000,00 €	
Chap 023	Virt à la section d'investissement	90 000,00 €	
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	3 093 707,00 €	
Chap. 66	Charges financières	813 564,00 €	
Chap. 67	Charges exceptionnelles	15 500,00 €	

Recettes **18 613 378.00 €**

Vote du conseil

Chap. 013	Atténuations de charges	100 000,00 €	
Chap. 042	Opérations d'ordre entre section	200 000,00 €	
Chap. 70	Produits des services	982 039,00 €	
Chap. 73	Impôts et taxes	13 277 151,00 €	
Chap. 74	Dotations et participations	3 583 895,00 €	
Chap. 75	Autres produits gestion courante	389 293,00 €	
Chap. 76	Recettes financières	1 000,00 €	
Chap. 77	Recettes exceptionnelles	80 000,00 €	

2°) **ADOPTÉ** la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **18 613 378.00 €** ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 7 402 250.00 €

Vote du conseil

Chap. 020	Dépenses imprévues Invest	159 097,00 €	
Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €	
Chap. 041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	
Chap. 16	Remboursement d'emprunts	1 137 000,00 €	
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	273 000,00 €	
Chap. 21	Immobilisations corporelles	890 700,00 €	
Chap. 23	Immobilisations en cours	1 374 446,00 €	
Chap. 26	Participations et créances rattachées	1 075 000,00 €	
Chap. 27	Autres immos financières	312 000,00 €	
Chap. 204	Subvention d'équipt versée	118 000,00 €	
Opération 107	Contrat rivière	260 000,00 €	
Opération 112	Groupe Scolaire Guy de Maupassant	924 824,00 €	
Opération 113	Maison des associations	60 000,00 €	
Opération 114	Aménagement Avenue de Genève	400 000,00 €	
Opération 115	Zone Artisanale	15 183,00 €	
Opération 201	Aménagement Perdtemps	3 000,00 €	

Recettes 7 402 250.00 €

Vote du conseil

Chap. 021	Virement de la section fonctionnt	90 000,00 €	
Chap. 024	Produit de cession	4 050 300,00 €	
Chap. 040	Opérations d'ordre entre section	1 040 000,00 €	
Chap. 041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	
Chap. 10	Dotations Fonds Divers Réserves	1 600 000,00 €	
Chap. 13	Subventions d'investissement	403 210,00 €	
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	18 740,00 €	

3°) **ADOPTÉ** la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **7 402 250.00 €**.

POINT 8

BUDGET DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

L'assemblée a pris connaissance et a commenté le budget primitif 2016 du Centre Culturel et d'Animations par Chapitres.

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2016 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité de voter le budget ;

Par 23 voix POUR , 4 voix CONTRE (Jean DI STEFANO, Isabelle LE ROY, Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN) et 1 ABSTENTION (Jean-Louis LAURENT) le conseil municipal,

1°) PROCÉDE AU VOTE par chapitre du budget primitif 2016 du Centre Culturel et d'Animation (budget HT) –

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		1 249 781.00 €
Chap. 011	Charges à caractère général	345 575.00 €
Chap. 012	Charges de personnel	319 258.00 €
Chap. 023	Virement à la section d'invest.	392 907.00 €
Chap. 042	Opération d'ordre entre section	74 000.00 €
Chap. 65	Autres charges gestion courante	50.00 €
Chap. 66	Charges financières	116 541.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 450.00 €
Recettes		1 249 781.00 €
Chap. 70	Produits des services	168 000.00 €
Chap. 74	Dotations et participations	17 700.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion	1 064 081.00 €

2°) ADOPTE la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 249 781.00 €** ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		467 957.00 €
Chap. 10	Dotations Fonds Divers Réserves	30 000.00 €
Chap. 16	Remboursement emprunts	427 957.00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	10 000.00 €
Recettes		467 957.00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 050.00 €
Chap. 021	Virement de la section de fonct	392 907.00 €
Chap. 040	Opération d'ordre entre section	74 000.00 €

3°) ADOPTE la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **467 957.00 €**.

POINT 9

BUDGET DES BOIS ET FORETS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

L'assemblée a pris connaissance et a commenté le budget primitif 2016 des Bois et Forêts, par Chapitres.

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2016 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité de voter le budget ;

Par 27 voix POUR , 1 voix CONTRE (Bertrand AUGUSTIN) le conseil municipal,

1°) PROCÉDE AU VOTE par chapitre du budget primitif 2016 des Bois et Forêts (budget HT) –

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		149 920.00 €	
			Vote du conseil
Chap. 011	Charges à caractère général	113 560.00 €	
Chap. 023	Virement sect° invest.	24 187.00 €	
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	760.00 €	
Chap. 65	Autres charges gestion courante	10 705.00 €	
Chap. 66	Charges financières	708.00 €	
Recettes		149 920.00 €	
			Vote du conseil
Chap. 70	Produit des services	145 200.00 €	
Chap. 75	Autres produits de gestion	4 720.00 €	

2°) ADOPTE la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **149 920.00 €** ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		24 947.00 €	
Chap. 16	Remboursement emprunts	6 847.00 €	
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	3 600.00 €	
Chap. 21	Immobilisations corporelles	14 500.00 €	
Recettes		24 947.00 €	
Chap. 021	Virement de la sect° de fonct	24 187.00 €	
Chap 040	Opération d'ordre en section	760.00 €	

3°) ADOPTE la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **24 947.00 €**.

POINT 10

BUDGET PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

L'assemblée a pris connaissance et a commenté le budget primitif 2016 Piscine / Plage par chapitres :

- le restaurant Le Nautique,
- la piscine,
- la plage,
- le bar de la plage.

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2016 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité de voter le budget ;

Par 27 voix POUR , 1 voix CONTRE (Bertrand AUGUSTIN) le conseil municipal,

1°) PROCÉDER AU VOTE par chapitre du budget primitif 2016 Piscine/Plage (budget HT) –

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		830 128.00 €
Chap. 011	Charges à caractère général	783 076.00 €
Chap. 023	Virement à la section d'invest.	15 000.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordres entre section	32 052.00 €

Recettes		830 128.00 €
Chap. 70	Produit service	288 000.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion	542 128.00 €

2°) **ADOPTE** la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **830 128.00 €** ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		57 052.00 €
Chap. 16	Remboursement emprunts	10 000.00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	47 052.00 €

Recettes		57 052.00 €
Chap 021	Transfert de la section de fonctionnt	15 000.00 €
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	32 052.00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00 €

3°) **ADOPTE** la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **57 052.00 €**.

POINT 11

BUDGET ACTIVITES DE LOISIRS EQUESTRES & GOLF DE L'HIPPODROME - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

L'assemblée a pris connaissance et a commenté le budget primitif 2016 des activités de loisirs équestres et Golf de l'hippodrome par chapitres, comprenant :

- l'hippodrome,
- le golf de l'hippodrome,
- le centre équestre.

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2016 ;

- **CONSIDÉRANT** la nécessité de voter le budget ;

Par 27 voix POUR , 1 voix CONTRE (Bertrand AUGUSTIN) le conseil municipal,

1°) **PROCÉDE AU VOTE** par chapitre du budget primitif 2016 des Activités de loisirs équestres et Golf de l'hippodrome (budget HT) –

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		131 661.00 €
Chap. 011	Charges à caractère général	58 100.00 €
Chap. 012	Charges de personnel	25 000.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordres entre section	48 561.00 €

Recettes		131 661.00 €
Chap. 70	Produit service	2 000.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion	129 661.00 €

2°) **ADOPTE** la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **131 661.00 €** ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		49 061.00 €
Chap. 16	Remboursement emprunts	500.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	24 561.00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	24 000.00 €
Recettes		49 061.00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	500.00 €
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	48 561.00 €

3°) **ADOPTE** la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **49 061.00 €**.

POINT 12

BUDGET QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE HT)

L'assemblée a pris connaissance et a commenté le budget 2016 du Quartier de la gare par chapitres :

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2016 ;

- **CONSIDÉRANT** la nécessité de voter le budget ;

Par 27 voix POUR , 1 voix CONTRE (Bertrand AUGUSTIN) le conseil municipal,

1°) **PROCÉDE AU VOTE** par chapitre du budget primitif 2016 du Quartier de la gare (budget HT) –

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		106 269.00 €
Chap. 011	Charges à caractère général	48 130.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	200.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordres entre section	57 939.00 €
Recettes		106 269.00 €
Chap. 70	Produit service	7 350.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion	98 919.00 €

2°) **ADOPTE** la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **106 269.00 €** ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		527 939.00 €
Chap. 16	Remboursement emprunts	1 200.00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	143 739.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	383 000.00 €
Recettes		527 939.00 €
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	57 939.00 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	470 000.00 €

3°) **D'ADOPTER** la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **527 939.00 €**.

POINT 13

BUDGET DES BAUX COMMERCIAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (BUDGET ANNEXE)

L'assemblée a pris connaissance et a commenté le budget 2016 des Baux et Concessions, par chapitres, comprenant :

- La Poste (budget HT),
- Le mini-golf (budget HT),
- Le Camping (budget TTC).

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2016 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité de voter le budget ;

Par 27 voix POUR , 1 voix CONTRE (Bertrand AUGUSTIN) le conseil municipal,

1°) PROCÈDE AU VOTE par chapitre du budget primitif 2016 des Baux et Concessions ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		63 500.00 €
Chap. 011	Charges à caractère général	14 300.00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion	33 500.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	100.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordres entre section	15 600.00 €
Recettes		63 500.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion	63 500.00 €

2°) ADOPTE la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **63 500.00 €** ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		15 600.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	15 600.00 €
Recettes		15 600.00 €
Chap. 040	Opération d'ordre entre sections	15 600.00 €

POINT 14

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des subventions 2016 allouées aux associations pour l'exercice 2016.

Ce tableau est annexé au budget primitif 2016 de la commune.

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- VU l'avis de la commission vie associative et sportive des 04/11/15, 09/12/2015 et 20/01/2016 ;
- VU l'avis de la commission scolaire et jeunesse du 17/11/2015 ;
- VU l'avis de la commission culture du 17/11/2015 ;
- VU l'avis de la commission travaux du 08/12/2015 ;
- VU l'avis de la commission des affaires sociales du 16/11/2015 et 18/01/2016 ;

- CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir la vie associative ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

➤ **ADOPTE** les tableaux des subventions tels que figurant dans le document comptable présenté.

POINT 15

MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) CONTRAT RIVIÈRE N° 107

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour l'AP/CP relatif aux travaux du contrat rivière.

La répartition des crédits était envisagée comme suit :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2004	220 800.00 €	24 155.26	- financement communal 24 155.26 €
2005	15 000.00 €	0.00€	
2006	50 000.00 €	8 959.31 €	- financement communal 8 959.31 €
2007	82 861.00 €	3 898.96 €	- financement communal 3 898.96 €
2008	93 528.27 €	1 604.98 €	- financement communal 1 604.98 €
2009	95 135.02 €	4 640.11 €	- financement communal 4 640.11 €
2010	148 435.00 €	14 470.98 €	- financement communal 14 471.98 €
2011	335 884.00 €	72 016,77 €	- financement communal 72 016.77 €
2012	448 523.00 €	141 982.21 €	- Participation Commune de Crans : 28 719.00 € - financement communal 113 263.21 €
2013	754 000.00 €	177 696.23 €	- subventions contrat rivière 58 428.00 € - financement communal 177 696 €
2014	450 000.00 €	310 049.42 €	- subventions contrat rivière 67 584.00 € - financement communal 382 416.00€
2015	584 138.77 €		- subventions contrat rivière 62 241.00 € financement communal 521 897.77 €

Total programme : 1 343 613.00 €

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du chiffrage précis du projet, il est proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2004	220 800.00 €	24 155.26	financement communal 24 155.26 €
2005	15 000.00 €	0.00€	
2006	50 000.00 €	8 959.31 €	- financement communal 8 959.31 €
2007	82 861.00 €	3 898.96 €	- financement communal 3 898.96 €
2008	93 528.27 €	1 604.98 €	- financement communal 1 604.98 €
2009	95 135.02 €	4 640.11 €	- financement communal 4 640.11 €
2010	148 435.00 €	14 470.98 €	- financement communal 14 470.98 €
2011	335 884.00 €	72 016,77 €	- financement communal 72 016.77 €
2012	448 523.00 €	141 982.21 €	- Participation Commune de Crans 28 719.00 € - financement communal 113 263.21 €
2013	754 000.00 €	177 696.23 €	- subventions contrat rivière 14 481 € - financement communal 163 215.23 €
2014	450 000.00 €	310 049.42€	- subventions contrat rivière 67 584.00 € - financement communal 382 416.00€
2015	584 138.77 €	69 478.00 €* <i>*Sous réserve de vérification de la perception</i>	- subventions contrat rivière : 62 241.00 € - financement communal 521 897.77€
2016	260 000.00 €		- subventions contrat rivière : 39 238.00 € - financement communal 220 762.00 €
Autres années	254 660.77 €		Financement communal 254 660.77 €

Total programme : 1 343 613.00 €

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'AP/CP pour l'année 2016 ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour le contrat rivière, telle que présentée ci-dessus.

POINT 16

**MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS)
GROUPE SCOLAIRE GUY DE MAUPASSANT N° 112**

Monsieur le Maire à l'assemblée de mettre à jour l'AP/CP pour la construction du groupe scolaire rue Guy de Maupassant.

La répartition des crédits était envisagée comme suit :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2011	200 000.00 €	54 440 €	- financement communal 54 440 €
2012	5 134 614 €	1 754 711 €	- financement communal 1 655 711 € - DETR 99 000 €
2013	9 965 000 €	9 093 706 €	- Financement communal 8 964 126 € - CAF Subv 79 660 € - CAF Prêt 19 920 € - Subv département 30 000 € *
2014	2 634 604 €	1 885 096 €	- financement communal 2 199 894 € - CAF Subv solde 66 970 € - CAF Prêt solde 16 740 € - Subv département 45 000 € - DETR 231 000 €
2015	1 290 904 €		- CAF Subv solde 66 970 € - CAF Prêt solde 16 740 € - Subv département 75 000 € - DETR 231 000 € Financement communal 901 194.00€

TOTAL programme 14 078 857 € TTC

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du chiffrage précis du projet, il est proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2011	200 000.00 €	54 440 €	- financement communal 54 440 €
2012	5 134 614 €	1 754 711 €	- financement communal 1 655 711 € - DETR 99 000 €
2013	9 965 000 €	9 093 706 €	- Financement communal 8 964 126 €

			- CAF Subv 79 660 € - CAF Prêt 19 920 € - Subv département 30 000 €
2014	2 634 604 €	1 885 096 €	- CAF Subv solde 66 970 € - CAF Prêt solde 16 740 € - Subv département 120 000 € - DETR 231 000 € - financement communal 2 199 894 €
2015	1 290 904 €	366 080.00 €* <i>€*Sous réserve de vérification de la perception</i>	- CAF Subv solde 66 970 € - CAF Prêt solde 16 740 € - Subv département 75 000 € - DETR 231 000 € - financement communal 901 194 €
2016	924 824.00 €		- DETR 231 000 € - CAF Subv solde 66 970 € - CAF Prêt solde 16 740 € Subv département 75 000 € - financement communal 535 114 €

TOTAL programme 14 078 857 € TTC

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'AP/CP pour l'année 2016.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour le groupe scolaire Guy de Maupassant, telle que présentée ci-dessus.

POINT 17

MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE GENEVE N° 114

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour l'AP/CP pour l'aménagement de l'avenue de Genève.

La répartition des crédits était envisagée comme suit :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2013	2 000 000 €	1 560 810 €	- financement communal 1 560 810 €
2014	1 440 000 €	672 236 €	financement communal 672 236 €
2015	33 875 €		- subvention département : 30 000 € - financement communal 1 536 954 €
Autres années	1 533 080 €		

TOTAL programme 3 800 000 € TTC

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du chiffrage précis du projet, il est proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2013	2 000 000 €	1 560 810 €	- financement communal 1 560 810 €
2014	1 440 000 €	672 236 €	- financement communal 672 236 €
2015	33 875 €	33 874 €* *	- subvention département : 30 000 € - financement communal 1 536 954 € <i>sous réserve de vérification de la perception</i>
2016	400 000 €		- financement communal 400 000€
2017	400 000 €		- subvention département : 30 000 € - financement communal 370 000 €
Autres années	733 080 €		- financement communal 733 080 €

TOTAL programme 3 800 000 € TTC

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'AP/CP pour l'année 2016 ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour l'aménagement de l'avenue de Genève, telle que présentée ci-dessus.

POINT 18

MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) AMÉNAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE N° 115

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour l'AP/CP relatif à l'aménagement de la zone artisanale.

La répartition des crédits était envisagée comme suit :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2013	902 523 €	264 638 €	- financement communal 264 638 €
2014	1 720 000 €	1 715 138 €	- financement communal 920 000 € - PUP 800 000 €
2015	50 000 €		- financement communal 50 000 €

TOTAL programme 2 029 776 € TTC (du fait des 48 032 € de contrepassations d'avances au compte 23 et de révisions de prix)

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du chiffrage précis du projet, il est proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2013	902 523 €	264 638 €	- financement communal 264 638 €
2014	1 720 000 €	1 715 138 €	- financement communal 920 000 € - PUP 800 000 €
2015	50 000 €	34 817 €* <i>*sous réserve de vérification de la perception</i>	- financement communal 50 000 €
2016	15 183 €		

TOTAL programme 2 029 776 € TTC

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'AP/CP pour l'année 2016 ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour l'aménagement de la zone artisanale, telle que présentée ci-dessus.

POINT 19

MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) AMÉNAGEMENT DE LA RUE GUY DE MAUPASSANT N° 116

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour l'AP/CP relatif à l'aménagement de la rue Guy de Maupassant.

La répartition des crédits était envisagée comme suit :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2013	350 000 €	297 029 €	- financement communal 297 029 €
2014	635 600 €	487 028 €* <i>*sous réserve de vérification de la perception</i>	- financement communal 487 028 € <i>*sous réserve de vérification de la perception</i>
2015	199 314 €		- financement communal 199 314 €

TOTAL programme 983 371 € TTC

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du chiffrage précis du projet, il est proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2013	350 000 €	297 029 €	- financement communal 297 029 €
2014	635 600 €	487 028€	- financement communal 487 028 €
2015	199 314 €	144 868 €* <i>*sous réserve de vérification de la perception</i>	- financement communal 199 314 € <i>*sous réserve de vérification de la perception</i>
2016	54 446 €		- financement communal 54 446 €

TOTAL programme 983 371 € TTC

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'AP/CP pour l'année 2016 ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour l'aménagement de la rue Guy de Maupassant, telle que présentée ci-dessus.

POINT 20

MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS) CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE ROND-POINT DES 4 PIERRES / RUE GUY DE MAUPASSANT N° 118

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour l'AP/CP relatif aux travaux de la voie nouvelle.

La répartition des crédits était envisagée comme suit :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
Années antérieures		231 419 €	- financement communal 231 419 €
2013		34 695 €	- financement communal 34 695 €
2014	482 000 €	310 893 €	- financement communal 472 000 € - subvention 10 000 €
2015	422 993 €		- financement communal 412 993 € - subvention 10 000 €

TOTAL programme 1 000 000 € TTC

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du chiffrage précis du projet, il est proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
Années antérieures		231 419 €	- financement communal 231 419 €
2013		34 695 €	- financement communal 34 695 €
2014	482 000 €	310 893 €	- financement communal 472 000 € - subvention 10 000 €
2015	422 993 €	125 452 €* <i>*sous réserve de vérification de la perception</i>	- financement communal 412 993 € - subvention 10 000 €
Autres années	297 541 €		- financement communal 297 541 €

TOTAL programme 1 000 000 € TTC

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'AP/CP pour l'année 2016 ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour la création d'une voie nouvelle au rond-point des 4 Pierres/rue Guy de Maupassant, telle que présentée ci-dessus.

POINT 21

**MISE A JOUR D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS)
AMÉNAGEMENT QUARTIER PERDTEMPS N° 201**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour l'AP/CP relatif à l'aménagement du quartier Perdtemps.

La répartition des crédits était envisagée comme suit :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2011		1 086 €	- financement communal 1 086 €
2012	740 000 €	78 414 €	- financement communal 78 414 €
2013	2 885 328 €	2 391 842 €	- financement communal 2 391 482 €
2014	900 000 €	893 649 €	- financement communal 900 000 €

TOTAL programme 3 414 991 € TTC (du fait des révisions de prix)

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du chiffrage précis du projet, il sera proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2011		1 086 €	- financement communal 1 086 €
2012	740 000 €	78 414 €	- financement communal 78 414 €
2013	2 885 328 €	2 391 842 €	- financement communal 2 391 482 €
2014	900 000 €	893 649 €	- financement communal 900 000 €
2015	50 000 €	38 577 €	Financement communal : 50 000 € <i>*sous réserve de vérification de la perception</i>
2016	3 000 €		Financement communal : 3 000 €

TOTAL programme 3 406 568 € TTC

- VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'AP/CP pour l'année 2016 ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour l'aménagement du quartier Perdtemps, telle que présentée ci-dessus.

COMMANDE PUBLIQUE

TRAVAUX

POINT 22

GROUPE SCOLAIRE GUY DE MAUPASSANT – MISSION ÉCONOMIE ET SUIVI DE CHANTIER – ENTREPRISE ARBOTECH

Serge BAYET informe l'assemblée que dans le cadre du marché de construction du groupe scolaire Guy de Maupassant, les travaux des lots n° 41 « menuiseries extérieures aluminium » et 43 « serrurerie » attribués à l'entreprise PIERALU, n'ont pas été terminés selon les conditions prévues au marché.

De plus, des malfaçons sont apparues engageant un contentieux.

Des expertises ont eu lieu et il est envisagé aujourd'hui de terminer le chantier et de reprendre les malfaçons constatées.

Dans ce but, il est nécessaire de se faire assister par un bureau spécialisé dans l'économie de la construction et dans le suivi de chantier.

Notre assistant au Maître d'Ouvrage, la société NOVADE, nous propose de conclure une mission avec le cabinet ARBOTECH qui a suivi le chantier depuis le démarrage des travaux, pour un montant HT de 15 800 € (soit 18 960 € TTC).

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de mission à passer avec la société ARBOTECH.

Après avoir entendu l'exposé de Serge BAYET et en avoir délibéré,

- VU le Code des marchés publics ;
- VU l'avis de la commission travaux du 9 février 2016 ;
- CONSIDÉRANT la volonté de la commune à terminer le chantier du groupe scolaire Guy de Maupassant

Par 27 voix POUR , 1 ABSTENTION (Bertrand AUGUSTIN) le conseil municipal,

1°) ATTRIBUE la mission au cabinet ARBOTECH pour un montant de 15 800 € HT ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT 23

HIPPODROME – MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES -MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE ENTREPRISE ROUX TP

Serge BAYET rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé le marché avec l'entreprise ROUX TP pour les travaux de mise en conformité des réseaux eaux usées à l'hippodrome, pour un montant de 15 112.03 € HT

Au cours du chantier et constatant la tranchée ouverte, il est apparu intéressant pour la commune de profiter des travaux pour mettre en place un fourreau supplémentaire en prévision de la desserte en fibre optique du site.

Aussi, conformément à l'article 35 II 5 alinéa a et b du Code des marchés publics, il peut être envisagé de confier ces prestations complémentaires à l'entreprise ROUX TP, dans le cadre d'un marché complémentaire.

Le montant de ce marché complémentaire s'élève à 5 471.37 € HT (soit 6 565.64 € TTC).

Après avoir entendu l'exposé de Serge BAYET et en avoir délibéré,

- VU le Code des marchés publics ;
- VU l'avis de la commission MAPA du 12 février 2016 ;
- VU l'avis de la commission travaux du 9 février 2016 ;

- CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à ces prestations supplémentaires ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

1°) APPROUVE le marché complémentaire à intervenir avec l'entreprise ROUX TP ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT 24

MISSION D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR AVENUE DU MONT MUSSY / CARREFOUR DE LA GENDARMERIE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Serge BAYET rappelle que suite à la délocalisation du supermarché Carrefour Market, un programme immobilier est envisagé sur le site en application d'un OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

La commune souhaite profiter de ce programme pour procéder à l'aménagement du carrefour de la Gendarmerie et de l'avenue du Mont Mussy.

A cet effet, une consultation de type procédure adaptée a été lancée le 14 décembre 2015 afin de confier une mission d'assistance au Maître d'Ouvrage à une entreprise spécialisée. Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour parution au Journal La Voix de l'Ain et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et sur le site internet de la mairie.

Il est précisé que cette mission permettra à la commune de disposer d'un plan d'aménagement des voiries permettant de répondre aux exigences suivantes :

- Prise en compte des modes de déplacement de type doux,
- Calibrage des chaussées,
- Mise en valeur des espaces verts et plantations,
- Dé-canalisation du ruisseau,
- Calibrage des réseaux d'eaux pluviales en fonction des bassins versants desservis,
- Pré-dimensionnement du bassin de rétention n°3 dans le volet eaux pluviales du PLU.

Après réception et examen des offres, la commission MAPA réunie le 12 février 2016 s'est prononcée en faveur de la société CALAD'ETUDES (69 – LIMAS) pour un montant de 9 520 € HT (soit 11 424 € TTC – offre de base + options « levé topographique »)

Après avoir entendu l'exposé de Serge BAYET et en avoir délibéré,

- VU le Code des marchés publics ;
- VU l'avis de la commission MAPA du 12 février 2016 ;
- VU l'avis de la commission travaux du 9 février 2016 ;

- CONSIDÉRANT la volonté de la commune à procéder à l'aménagement du carrefour de la Gendarmerie et de l'avenue du Mont Mussy ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

1°) **APPROUVE** la mission à intervenir avec la société CALD'ETUDES ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

POINT 25

ÉCOLE DE VÉSENEX BÂTIMENT DE TYPE MODULAIRE SUR DALLAGE – TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE – CHOIX DES ENTREPRISES

Serge BAYET rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé le marché à intervenir avec la société SMJM, pour le transfert et la mise hors d'eau des bâtiments modulaires pour le restaurant scolaire de l'école de Vézenex.

Afin de terminer les travaux, une consultation de type procédure adaptée, a été lancée le 28 décembre 2015 pour les travaux de second œuvre et aménagement intérieur.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour parution au journal La Voix de l'Ain et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et sur le site internet de la mairie.

Après réception et examen des offres, la commission MAPA réunie le 12 février 2016 s'est prononcée en faveur des entreprises suivantes :

- **Lot 1 Bardage, auvent, platelage :**
Entreprise SMJM (01 - REPLONGES) pour un montant de 55 133.68 € HT
- **Lot 2 Plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation**
Entreprise SETO (01 – HAUTEVILLE LOMPES) pour un montant de 26 500 € HT
- **Lot 3 Faux plafonds**
Entreprise PONCET (01 – CHATILLON-EN-MICHAILLE) pour un montant de 5 932.00 € HT
- **Lot 4 Sols souples, salle de restauration**
Entreprise PEROTTO (01 – BOURG-EN-BRESS) pour un montant de 4 525.00 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Serge BAYET et en avoir délibéré,

- VU le Code des marchés publics ;
- VU l'avis de la commission MAPA du 12 février 2016 ;
- VU la commission travaux du 9 février 2016 ;

- **CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder aux travaux d'aménagement intérieur ;

Par 23 voix POUR , 5 voix CONTRE (Jean-Louis LAURENT, Jean DI STEFANO, Isabelle LE ROY, Anne-Valérie SEDILLE, Bertrand AUGUSTIN) le conseil municipal,

1°) **APPROUVE** les marchés à intervenir avec les entreprises désignées ci-dessus ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POINT 26

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ERP (ÉLECTRICITÉ, ASCENSEURS, SSI) – AVENANT AU MARCHÉ BUREAU VÉRITAS

Serge BAYET rappelle à l'assemblée que par délibération du 12 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé le marché avec la société BUREAU VERITAS pour la vérification périodique des établissements recevant du public (électricité, ascenseurs et SSI) , pour un montant de 12 540.00 € HT.

Il convient aujourd'hui d'ajouter au contrat les installations nouvelles suivantes : le parking de Vigny ainsi que le clocher de l'église. Est également rajouté le contrôle des installations électriques des WC publics et du terrain de boules, avenue des Alpes.

Un avenant a donc été établi faisant apparaître la plus-value suivante :

Montant initial du marché : 12 540.00 € HT
Montant de l'avenant : + 1 530.00 € HT

Montant du marché avec avenant : 14 070.00 € HT

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant à intervenir avec BUREAU VERITAS.

Après avoir entendu l'exposé de Serge BAYET et en avoir délibéré,

- VU le Code des marchés publics ;
- VU l'avis de la commission d'Appel d'offres du 12 février 2016 ;
- VU la commission travaux du 9 février 2016 ;

- **CONSIDÉRANT** la nécessité de rajouter les prestations de contrôle des sites proposés au contrat initial ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

1°) APPROUVE l'avenant à intervenir avec la société BUREAU VERITAS ;

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

POINT 27

RÉCAPITULATIF MARCHÉS 2015

Serge BAYET rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 133 du Code des marchés publics, au décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 et à l'arrêté du 26 décembre 2007, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice doit dresser la liste des marchés relatifs aux travaux, services et fournitures de l'année précédente.

Cette liste doit faire l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué au conseil municipal.

Le service Achats a donc établi les tableaux et le conseil municipal a pris connaissance.

Après avoir entendu l'exposé de Serge BAYET et en avoir délibéré,

- VU le Code des marchés publics ;
- VU les tableaux joints ;

- **CONSIDÉRANT** l'obligation de dresser la liste des marchés passés l'année précédente ;

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

➤ **PREND CONNAISSANCE** des tableaux récapitulatifs des marchés passés en 2015 tels que joints à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Question diverses

- Madame SÉDILLE demande la rénovation en peinture de la façade de l'office de tourisme. Elle fait également remarqué le retard des PV des commissions Economie Tourisme et Thermalisme et se propose d'être la secrétaire de séance afin de décharger les services de cette tâche.

Le 10 mars 2016

Pour le Maire
La première-adjointe



Véronique BAUDE

Affiché le

Retiré le